

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 15  
Procurations : 3  
Votants : 18

**N° 2026 1 12**

**L'an DEUX MILLE VINGT SIX le ONZE FÉVRIER à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : jeudi 5 février 2026

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES,  
Mmes DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, SALOMÉ, SANEGRE.

**A donné pouvoir :**

Mr TOURAILLES à Mme PONS  
Mr ZAMBONI à Mr MARETTE  
Mme RIGAL à Mr GOURMANDIN

**Absents excusés :**

Mrs DEJEAN, DELGENES, FONTA.  
Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, ROOU et THIOUX.

**Secrétaire de séance** : Louis DARDIER

**OBJET : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Petite Ville de Demain** : signature de l'avenant n°4 à la convention cadre valant prorogation du programme PVD jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de commune copilote avec les communes concernées l'ensemble des programmes contractuels définis sur son territoire ; ceci dans l'intérêt général d'assurer une cohérence territoriale à son échelle et aussi de garantir un développement équilibré avec et entre ses communes membres.

Ces dispositifs opérationnels ont vocation à favoriser et coordonner l'ensemble des politiques sectorielles et les projets d'investissements portés par le bloc local (communes/EPCI) au profit de la reconquête des centres-villes. La finalité étant de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, de lutter contre l'étalement urbain, de mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et de rebâtir une ville plus naturelle et résiliente.

En septembre 2018, la Ville de Pamiers et la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées se sont engagées à travers la signature d'une convention cadre « Action Cœur de Ville » sur la période 2018-2020.

En suivant, trois avenants à la convention cadre « ACV » ont été approuvés et se sont succédés entre décembre 2020 et décembre 2023. Outre l'objectif d'actualiser le projet politique à chacune de ces étapes, ces derniers ont permis :

- D'intensifier l'action publique par la mobilisation de dispositifs supplémentaires : Opération de Revitalisation Territoriale - ORT, Opération programmée d'Amélioration d'Habitat et de Renouveau Urbain - OPAH-RU, réservation de crédits Action Logement, dispositifs d'ingénierie, etc.) ;
- D'élargir l'action du renouvellement urbain et de la redynamisation des centres anciens aux communes de Mazères et Saverdun depuis leur intégration dans « l'ORT » multisites (avenant n°1 signé le 14 décembre 2020) et de leur labellisation « Petites Villes de Demain (PVD) » (Avenant 2 visant l'intégration de la convention cadre « PVD » signé le 12 décembre 2022) ;
- D'engager le prolongement de la convention cadre « ACV » et de « l'ORT » multisites sur la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 (avenant n°3 signé le 23 décembre 2023).

En date du 29 janvier 2026, le Comité de projet PVD-ORT-Bourgs-centres Occitanie de

Mazères et de Saverdun s'est réuni pour établir une revue des projets contractualisés et approuver collectivement l'avenant n°4 à la convention cadre « Action Coeur de Ville » (Pamiers) visant une **prorogation de la durée de validité de la convention cadre Petites Villes de Demain au 31 décembre 2026.**

Cette prolongation du programme permet de viser une concomitance des programmes « ACV » et « PVD » et aussi la poursuite et/ou achevements des actions prévues dans le programme « ORT » multisites jusqu'au 31 décembre 2026. Cf. **Convention jointe en annexe de la présente délibération.**

\*\*\*\*\*

En conséquence de quoi, Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

**Vu** la délibération 2020 1 3, du 21 février 2020 visant la validation de l'avenant ORT (Opération de Revitalisation Territorial) ;

**Vu** la délibération 2020 7 10, du 09 décembre 2020 visant l'actualisation du projet ORT (Opération de Revitalisation Territorial) et signature de l'avenant à la convention-cadre Action Cœur de ville engageant sa transformation en (ORT : phase de déploiement) et valant convention d'OPAH-RU multisites sur les centres urbains de Pamiers, Saverdun et Mazères ;

**Vu** la délibération 2021 1 19, du 10 mars 2021, affirmant l'engagement de la commune dans le programme Petites Villes de Demain, l'accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion Petites Villes de Demain,

**Vu** la délibération 2022 5 4, du 25 août 2022, autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention cadre Action Cœur de Ville valant intégration de la convention cadre Petites Villes de Demain et de signer tous autres documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'articulation des différents programmes portant sur la revitalisation de territoire.

**Vu** la délibération 2022 6 5, du 24 octobre 2022, valant actualisation de la délibération 2022 5 4 suites au retour du Comité Régional des financeurs et visant un avenant à la fiche action OPAH-RU signée le 14 décembre 2020.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant n°4 de convention « Action Cœur de Ville » valant prorogation de la convention cadre « Petites Villes de Demain » pour Mazères et Saverdun jusqu'au 31 décembre 2026 et invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Approuve** l'avenant n°4 à la convention-cadre Action Cœur de ville (Pamiers) valant prorogation de la convention cadre Petites Villes de Demain (Mazères et Saverdun) jusqu'au 31 décembre 2026.

➤ **Autorise** Monsieur le Maire **à signer** tout document et à mettre en œuvre les démarches nécessaires permettant l'aboutissement des présentes décisions.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT  
Pour copie conforme - au registre sont les signatures  
MAZERES, le 20 février 2026**

Le Maire,  
Louis MARETTE

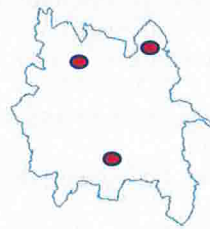


Le secrétaire de séance,  
Louis DARDIER



## Action Cœur de Ville - Petites-Villes de Demain Politique régionale Bourgs-centres Occitanie

Avenant n°4 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » (ACV : Pamiers) valant prolongation de la convention cadre « Petites-Villes de Demain » (PVD : Mazères – Saverdun)





**AVENANT NUMERO 4 A LA CONVENTION CADRE « ACTION CŒUR DE VILLE »  
VALANT PROLONGATION DE LA CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE  
DEMAIN » AU 31 DECEMBRE 2026 de concomitance du programme ACV <sup>1</sup>.**

**ENTRE** ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » :

- La Commune de Pamiers représentée par son maire, Madame Frédérique THIENNOT ;
- La Commune de Saverdun représentée par son maire, Monsieur Philippe CALLEJA ;
- La Commune de Mazères représentée par son maire, Monsieur Louis MARETTE ;
- La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, représentée par son président, Monsieur Alain ROCHET.

d'une part,

**ET** ci-après, les « **Partenaires** financeurs » :

- L'Etat représenté par Monsieur Le Préfet du département de l'Ariège, Hervé BARBANT
- La Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Monsieur le Directeur territorial de la Direction Régionale Occitanie, Olivier LIVROZET
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur le Directeur Régional Occitanie, François MAGNE,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur Le Préfet du département de l'Ariège, déléguée territoriale ANAH, Hervé BARBANT,
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine représentée par Monsieur Le Préfet, déléguée territoriale ANRU, Hervé BARBANT,
- Le Conseil Régional Occitanie, représenté par Madame La Présidente, Carole DELGA,
- Le Conseil Départemental de l'Ariège, représenté par Madame La Présidente, Christine TEQUI,
- PROCIVIS Sud Massif Central Toulouse Pyrénées, représenté par Monsieur Le Directeur Général, Cyril GASPAROTTO,
- L'Agence de l'eau Adour Garonne, représentée par Monsieur Le Directeur, Guillaume CHOISY

d'autre part,

**AINSI QUE** ci-après, les **Partenaires locaux associés** :

- L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par Monsieur le Directeur Foncier Ouest, Dominique BUISSON,
- L'Office Public de l'Habitat de l'Ariège, représenté par Madame La Présidente, Marie-France VILAPLANA,
- ALOGEA, représenté par Monsieur Le Président, Michel BODEVIN,
- La Coopérative de production d'HLM « Un Toit Pour Tous », représentée par Monsieur Le Président Directeur Général, Gérard GARRABE,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, représentée par Madame La Présidente, Josiane GOUZE FAURE,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège, représentée par Monsieur Le Président, Joseph CALVI
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Ariège, représenté par Monsieur Le Président, Alain TOMEIO
- Le Syndicat Mixte du SCOT Vallée de l'Ariège, représenté par Monsieur Le Président, Thomas Fromentin
- Le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ariège, représenté par Monsieur Le Président, Jean-Christophe CID

**Il est convenu ce qui suit.**

---

<sup>1</sup> La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation ; Son échéance fixée au 31 décembre 2026 s'inscrit en concomitance avec le programme « ACV » défini sur la Ville de Pamiers et de l'ORT multisites Pamiers, Saverdun et Mazères.



## Préambule

**La Convention cadre « Action Cœur de Ville » (ACV) de Pamiers - Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées a été signée le 28 septembre 2018.**

Conformément aux directives nationales, une phase de déploiement (passage vers l'opérationnel) s'est engagée et formalisée à partir de la **signature d'un avenant à la convention-cadre « ACV » engageant sa transformation (homologation) en convention « d'Opération de Revitalisation Territoriale » (ORT) le 14 décembre 2020.**

**Le caractère intégrateur de l'ORT valant Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat volet Renouvellement urbain (OPAH-RU) ont permis l'intégration des communes de Saverdun et Mazères dans ce nouveau programme désormais articulé en multisites (ORT multisites valant OPAH-RU multisites sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun).**

Le 18 décembre 2020, **les communes de Mazères et Saverdun ont été labellisées** au titre du nouveau programme national « *Petites Villes de Demain* » (PVD), suivi de la signature de la convention d'adhésion au dispositif « PVD » au 1<sup>er</sup> avril 2021.

**L'avenant n°2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » ayant pour objet l'intégration de la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » relative aux communes de Saverdun et Mazères a été signée le 12 décembre 2022.**

La poursuite du programme « Action Cœur de Ville » pour la période 2023-2026 a nécessité l'élaboration et la signature d'un **nouvel avenant (n°3) à la convention-cadre ACV** en date du 23 décembre 2023 afin de permettre d'engager le **prolongement de la convention cadre « ACV » et de « l'ORT » multisites** sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Il convient de rappeler que **l'OPAH-RU multisites intégrée à l'ORT multisites est arrivée à échéance au 31 décembre 2025.** L'année 2026 permettra de réaliser son évaluation et de calibrer un nouveau dispositif en faveur de l'amélioration de l'habitat sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 en articulation avec le Pacte Territorial en vigueur sur le territoire de la CCPAP.

En date du 29 janvier 2026, le **Comité de projet PVD-ORT-Bourgs-centres Occitanie de Mazères et de Saverdun** s'est réuni pour établir une revue des projets « contractualisés » et **approuver collectivement l'avenant n°4** à la convention cadre « Action Cœur de Ville » (Pamiers) visant une **prorogation de la durée de validité de la convention cadre Petites Villes de Demain au 31 décembre 2026.**

Cette prolongation du programme permet de viser une concomitance des programmes « ACV » et « PVD » et aussi la poursuite et/ou achèvements des actions prévues dans le programme « ORT » multisites jusqu'au 31 décembre 2026.

En total cohérence avec les priorités intercommunales, cette nouvelle démarche vise à renforcer l'action menée par les villes et la Communauté de communes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.



## Sommaire

Préambule .....	4
Article 1 : Rappel de la convention cadre « PVD » (avenant n°2).....	5
Article 2 – Objet du présent avenant : prorogation de la convention cadre « PVD ».....	5
Article 3 – Prorogation de la convention.....	5
Article 4 – Entrée en vigueur .....	5

## Article 1 : Rappel de la convention cadre « PVD » (avenant n°2)

L'avenant n°2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » valant **intégration de la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » relative aux communes de Saverdun et Mazères a été signée par les partis susmentionnés le 12 décembre 2022.**

Le premier avenant (en date du 14 décembre 2020) avait permis d'engager la **transformation de la convention cadre « Action Cœur de Ville » en « Opération de Revitalisation Territoriale » multisites valant « OPAH-RU »** sur les centres anciens de Pamiers, Saverdun et Mazères.

L'avenant n°2 portait sur les objets suivants :

- Fixer les ambitions retenues des territoires, les orientations stratégiques et les programmes d'actions pluriannuels définis à échéance 2026 ;
- Détailler l'articulation de ces programmes contractuels avec la politique régionales Bourgs-centres Occitanie et le CRTE.
- Préciser l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.
- Exposer l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période des programmes dont l'échéance est fixée à 2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.
- Le **programme Petites Ville de Demain** porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dont l'échéance, **initialement fixée au 31 mars 2026**, a été prorogée **au 31 décembre 2026**.

## Article 2 – Objet du présent avenant : prorogation de la convention cadre « PVD »

Le présent avenant a pour objet de **prolonger la durée de validité** de ladite convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme d'ORT.

Le volet de la convention portant sur le programme Petites Villes de Demain sera prorogé jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Région.

## Article 3 – Prorogation de la convention

Le volet PVD de la convention est prorogé pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées.

## Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

**Fait à Mazères, le 20/02/2026**

En 22 exemplaires originaux.

**Avenant numéro 4 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » valant prolongation du programme "Petites Villes de Demain" » signé en xx exemplaires, le 20 /02/2026**

CCPAP	Pamiers	Saverdun	Mazères	Etat	Caisse des Dépôts
Monsieur Le Président, Alain ROCHET	Madame Le Maire, Frédérique THIENNOT	Monsieur Le Maire, Philippe CALLEJA	Monsieur Le Maire, Louis MARETTE	Madame La Préfète du Département de l'Ariège, Sylvie FEUCHER	Monsieur Le Directeur Territorial, Olivier LIVROZET
<b>ANAH</b>	<b>ANRU</b>	<b>Action Logement</b>	<b>Conseil Régional Occitanie</b>	<b>Conseil Départemental de L'Ariège</b>	<b>PROCIVIS Sud Massif Central Toulouse Pyrénées</b>
Madame La Préfète du Département de l'Ariège, Sylvie FEUCHER	Madame La Préfète du Département de l'Ariège, Sylvie FEUCHER	Monsieur Le Directeur Régional, François MAGNE	Madame La Présidente, Carole DELGA	Madame La Présidente, Christine TEQUI	Monsieur Le Directeur Général, Cyril GASPAROTTO
<b>Etablissement Public Foncier d'Occitanie</b>	<b>Office Public de l'Habitat de l'Ariège</b>	<b>ALOGEA</b>	<b>Coopérative « Un Toit Pour Tous »</b>	<b>Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège</b>	<b>Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège</b>
Monsieur Le Directeur Foncier Ouest, Dominique BUISSON	Madame La Présidente, Marie-France VILAPLANA	Monsieur Le Président, Michel BODEVIN	Monsieur Le Président Directeur Général, Gérard GARRABE	Madame La Présidente, Josiane GOUZE FAURE	Monsieur Le Président, Joseph CALVI
<b>Agence de l'eau Adour Garonne</b>	<b>Le PETR de l'Ariège</b>	<b>Syndicat Mixte du Scot Vallée de l'Ariège</b>	<b>Le CAUE de l'Ariège</b>		
Monsieur Le Directeur, Guillaume CHOISY	Monsieur Le Président, Alain TOMEU	Monsieur Le Président, Thomas FROMENTIN	Monsieur Le Président, Jean-Christophe CID		